santé
famille
retraite
services

# ELECTIONS 2020
# DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
# MSA Alpes-Vaucluse

***ELECTION des ADMINISTRATEURS du 3ème COLLEGE***

**DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE (PERSONNES MORALES)**

Articles R 723-87 du Code rural et de la pêche maritime

## Renseignements concernant le candidat

Nom ou raison sociale……
***Ecrivez en majuscules***
Forme juridique……
Siège social……
Code postal └┴┴┴┴┘ Commune……
Activité……

Email* .....@ ……..

**Délégué cantonal de** : ……(circonscription ou canton)

☞ ***Déclare faire acte de candidature*** à l'élection des administrateurs du **3ème collège** à l'Assemblée Générale de la ***Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse***
***dans le département de***……(si caisse pluridépartementale)

☞ ***Donne mandat*** à M., Mme,……
pour me représenter pour toutes les opérations électorales et aux réunions du Conseil d'administration
***Rayez la mention inutile; indiquez les noms, prénom et qualité du mandataire et faites lui remplir l'attestation ci-dessous***

☞ ***Atteste sur l'honneur*** avoir acquitté toutes les cotisations personnellement dues et réclamées depuis six mois au moins ou avoir respecté l'échéancier de paiement accordé par la caisse et atteste de l'exactitude des renseignements figurant dans la présente déclaration.

**Fait à** …… **SIGNATURE DU CANDIDAT**

**Le**……

## Attestation sur l'honneur du mandataire

Je soussigné (e) :
Nom └┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘
***Remplissez en majuscules; pour les femmes mariées, indiquez le nom de jeune fille suivi du nom d'épouse***
Prénoms └┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘

Date de naissance └┴┘ └┴┘ └┴┴┴┘ Lieu de naissance……

Adresse……
Code postal └┴┴┴┴┘ Commune……
Profession……

**Email* @ ……**

J'atteste sur l'honneur n'être frappé(e) d'aucune des incapacités ou condamnations et satisfaire aux obligations énoncées au verso de cette déclaration.
J'atteste de l'exactitude des renseignements figurant dans la présente déclaration.

**Fait à** …… **SIGNATURE DU MANDATAIRE**

**Le**……

• **Important : Vous devez joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité du mandataire.**

***mention facultative**

*La loi n°78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du délégué à la protection des données de la caisse de mutualité sociale agricole destinataire de la présente déclaration.*

**<u>Pour être élu administrateur d'une caisse de MSA, le délégué cantonal doit réunir les conditions cumulatives suivantes</u> :**

- relever du régime agricole *(article L. 723-15 du Code rural et de la pêche maritime)*

- être âgé de 18 ans accomplis *(article L. 723-20 du Code rural et de la pêche maritime)*

- ne pas avoir été déchu du droit de vote dans le cadre d'une mesure de tutelle *(articles L. 723-24 du Code rural et L. 5 du Code électoral)*

- ne pas avoir été condamné à l'une des peines entraînant ou de nature à entraîner la déchéance des droits civiques *(articles L. 723-19 et L. 723-24 du Code rural et de la pêche maritime et L. 6 du Code électoral)*

- ne pas avoir été frappé au cours des cinq années précédentes d'une condamnation figurant au bulletin n° 2 du casier judiciaire *(articles L. 723-20 du Code rural et de la pêche maritime)*

- ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq années précédant la date d'élection d'une condamnation à une peine correctionnelle ou contraventionnelle prononcée pour une infraction aux dispositions du livre VII du Code rural *(article L. 723-21 du Code rural et de la pêche maritime)*

- avoir satisfait au jour du vote à ses obligations en matière de déclarations et de paiements obligatoires à l'égard des organismes de MSA dont il relève *(article L. 723-21 du Code rural et de la pêche maritime)*

- ne pas être un membre du personnel des organismes de MSA, ni un ancien membre qui a cessé son activité depuis moins de cinq ans, s'il exerçait une fonction de direction dans l'organisme dans lequel il sollicite le mandat, ou qui a fait l'objet depuis moins de dix ans d'un licenciement pour motif disciplinaire *(article L. 723-21 du Code rural et de la pêche maritime).*